

Destinataire(s) :

BOISSON JEAN CUISTOT TRAITEUR

JEAN CUISTOT TRAITEUR
Monsieur BOISSON Sébastien
31, avenue de l'océan

N° échantillon : L_2010.297.3

17510 CHIVES

RAPPORT D'ANALYSE D'HYGIENE ALIMENTAIRE

Plat cuisiné chaud ou cuit sur place

Tonnay-Charente, le 21 janv. 2010

Nature du prélèvement	Mayonnaise nature		
Date de prélèvement	18/01/2010	Numéro de lot	
Date d'analyse	18/01/2010	Température	°C
Date de fabrication	18/01/2010	Etat du produit	Frais, réfrigéré, operculé
Date limite de consommation	21/01/2010	Lieu de prélèvement	CF zone 6 stockage pdts finis (1°C)
Fournisseur	Fabriqué maison	Heure de prélèvement	11h15

Commentaire :

PARAMETRES	METHODES	UNITES	CRITERES	Résultat	Satisfaisant	Acceptable	Non Satisfaisant
@ Dénombrement de Flore totale aérobie mésophile	NF ISO 4833	ufc/g	300 000	<1 000	*		
@ Dénombrement des Entérobactéries	NF V 08-054	ufc/g	1000	<10	*		
@ Dénombrement des Escherichia coli	NF ISO 16649-2	ufc/g	10	<10	*		
Dénombrement de Clostridium perfringens	NF V 08-056	ufc/g	10	<10	*		
@ Dénombrement de Staphylocoques à coagulase + à 37°C	NF EN ISO 6888-2	ufc/g	100	<100	*		
@ Recherche de Salmonelle	SMS (AES 10/04-05/04)	/25g	Absence	Absence	*		

Conclusion : Echantillon ne présentant que des critères microbiologiques satisfaisants

 L'accréditation de la section ESSAIS du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation identifiées par le signe @. L'accréditation ne couvre pas les zones grisées qui relèvent de la compétence du laboratoire. Ce rapport d'analyse ne concerne que les échantillons soumis à essai. Accréditation 1-1320.

Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr. Expression des résultats d'analyses de microbiologie alimentaire :

N : moyenne pondérée à partir 2 dilutions successives. N' : moyenne arithmétique des colonies de la dernière dilution. Ne : moyenne arithmétique des colonies en petit nombre de la première dilution retenue.

C.BOYER
Responsable Laboratoire

C.HILT
Responsable Qualité

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.